

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 SG 20 Subvention (51 000 euros) et avenant à convention avec l'association 27ème Région sur le programme LA TRANSFO.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juillet 2016 relative à la signature d'une convention avec l'association 27ème Région pour l'attribution d'une subvention de 170.000 euros versée en trois ans ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature un avenant à la convention pour l'attribution d'une subvention à l'association 27ème Région ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 2017 à la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association 27ème Région pour le versement du 2ème acompte de la subvention.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à l'Association 27ème Région une subvention de 51 000 euros au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique V02015, mission 020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO